



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic du mardi, 14 avril 2015, tenue au 901, rue Royale à Malartic, à 19 h 02

M. le maire suppléant, Jean Turgeon, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Sont absents :

M. le maire, Martin Ferron
Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

Sont également présents :

M. Jean Carrier, directeur général
Me Gerald Laprise, directeur général adjoint et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire suppléant souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2015;

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2015;

1.4.- Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : *Règlement numéro 836*

RÉSOLUTION
2015-04-133



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

autorisant des travaux de construction pour la réfection de la voirie phase 2015 et des travaux de renouvellement de conduits d'aqueduc et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 677 854 \$;

- 1.5.- Avis de motion pour un *Règlement omnibus modifiant le Règlement no. 546 et le Règlement no. 786 afin de prévoir le stationnement de l'hôpital en santé mentale et CLSC de Malartic;*
- 2.0.- MAIRIE**
-
- 2.1.- Gala des miroirs 2015;
- 2.2.- Présentation d'Hydro-Québec : Compteurs intelligents;
- 3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**
-
- 4.0.- TRÉSORERIE**
-
- 5.0.- URBANISME**
-
- 5.1.- Avis de motion pour un *Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage no. 377 et le Règlement no. 813 sur les usages conditionnels;*
- 6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
-
- 7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
-
- 7.1.- Appel d'offres sur invitation 2015-02 – Location des restaurants du Centre Michel Brière (CMB) et du Camping régional de Malartic;
- 7.2.- Programme de soutien aux activités régionales de loisir de l'Abitibi-Témiscamingue 2015-2016 – volet 2;
- 7.3.- Demande de biens et services par le Comité de La Petite séduction : 7, 8, 9 et 10 juillet 2015;
- 7.4.- Association motocross VTT Abitibi AMVA : Demande d'autorisation pour l'obtention d'un permis de réunion;
- 8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
-
- 9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**
-
- 10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS**
-
- 11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
-
- 11.1.- Rescinder la résolution 2015-03-099 - Comité organisateur « Forum régional en santé mentale 2015 »;
- 11.2.- Appui au Comptoir alimentaire de Malartic dans le cadre du Pacte rural;
- 11.3.- Appui à la Maison de la Famille de Malartic et Comité organisateur du Printemps des familles dans le cadre du Pacte rural;
- 12.0.- AFFAIRES NOUVELLES**
-



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic



13.0.- CORRESPONDANCE

- 13.1.- Ministère des Transports du Québec : Sentier multifonctionnel à Malartic;
- 13.2.- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : Subvention MRC – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
- 13.3.- Octroi de dons et commandites : Mine Canadian Malartic;
- 13.4.- Société Alzheimer : Marche pour l'Alzheimer – 31 mai 2015;
- 13.5.- Comité vitalité sociale de Malartic : Avoir un élu sur le comité;
- 13.6.- Programme ClimatSol : 561, rue Royale;

14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2015

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2015, tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2015

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2015, tel que rédigé;

Adoptée.

1.4.- Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 836 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la voirie phase 2015 et des travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 677 854 \$

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec* (L.R.Q., c. E-2.2), le greffier dépose au conseil municipal le certificat des personnes habiles à voter sur le *Règlement numéro 836 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la voirie phase 2015 et des travaux de renouvellement de*

RÉSOLUTION
2015-04-134

RÉSOLUTION
2015-04-135



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

conduites d'aqueduc et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 677 854 \$;

1.5.- Avis de motion pour un Règlement omnibus modifiant le Règlement no. 546 et le Règlement no. 786 afin de prévoir le stationnement de l'hôpital en santé mentale et CLSC de Malartic

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un *Règlement omnibus modifiant le Règlement no. 546 et le Règlement no. 786 afin de prévoir le stationnement de l'hôpital en santé mentale et CLSC de Malartic.*

2.0.- MAIRIE

2.1.- Gala des miroirs 2015

CONSIDÉRANT QU'une invitation du Conseil territorial jeunesse pour le 14^e Gala des Miroirs le 13 juin 2015 a été acheminée;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux pour assister au 14^e Gala des Miroirs prévu le 13 juin 2015;

Adoptée.

2.2.- Présentation d'Hydro-Québec : Compteurs intelligents

CONSIDÉRANT QUE des citoyens de la Ville de Malartic ont manifesté leurs inquiétudes et leurs préoccupations auprès du conseil municipal quant à l'intention d'Hydro-Québec d'installer chez ses abonnés des compteurs de nouvelle génération, également appelés compteurs intelligents;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de l'énergie autorise le remplacement sans frais pour le client des compteurs appartenant à Hydro-Québec par des compteurs de nouvelle génération dans l'ensemble du territoire desservi par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE les clients se prévalant du droit de retrait accordé par la Régie de l'énergie et refusant l'installation d'un tel compteur se voient facturer par Hydro-Québec des frais récurrents découlant de ce refus;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale adoptait, le 30 mai 2013, une motion stipulant notamment « Que l'Assemblée nationale demande à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas de compteurs intelligents », et que la Régie de l'énergie n'a toujours pas accordé la gratuité demandée;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre publique avec Hydro-Québec est souhaitable afin d'obtenir de plus amples informations sur le sujet;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

RÉSOLUTION
2015-04-136

RÉSOLUTION
2015-04-137



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER une rencontre publique afin qu'Hydro-Québec puisse exposer les faits aux citoyens de la Ville de Malartic;

D'IMPOSER à Hydro-Québec un moratoire immédiat à l'installation de compteurs de nouvelle génération, également appelés compteurs intelligents, sur le territoire de la Ville de Malartic;

D'IMPOSER par décret à la Régie de l'énergie qu'elle accorde la gratuité inconditionnelle du droit de retrait aux clients d'Hydro-Québec, qu'elle permette aux clients le désirant de conserver un compteur électromécanique, s'ils en ont toujours un, et qu'elle exige d'Hydro-Québec qu'elle fournisse un compteur non communicant, sans frais, à chaque client demandant à en obtenir un;

Adoptée.

3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**

4.0.- **TRÉSORERIE**

5.0.- **URBANISME**

5.1.- **Avis de motion pour un Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage no. 377 et le Règlement no. 813 sur les usages conditionnels**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jude Boucher qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un *Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage no. 377 et le Règlement no. 813 sur les usages conditionnels*.

6.0. - **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**

7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**

7.1.- **Appel d'offres sur invitation 2015-02 – Location des restaurants du Centre Michel Brière (CMB) et du Camping régional de Malartic**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres 2015-02 – Location des restaurants du : Centre Michel Brière (CMB) et du Camping régional de Malartic, une soumission a été reçue et ouverte le 2 avril 2015;

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la soumission, le Service des loisirs et de la culture recommande de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de Mme Nancy Béliveau;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres 2015-02 – Location des restaurants du : Centre Michel Brière (CMB) et du Camping régional de Malartic, soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

QUE le directeur général et la directrice du Service des loisirs et de la culture soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, un bail à intervenir entre les parties;

RÉSOLUTION
2015-04-138



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RÉSOLUTION
2015-04-139

7.2.- **Programme de soutien aux activités régionales de loisir de l'Abitibi-Témiscamingue 2015-2016 – volet 2**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a un projet d'activité intitulée : « *Sur la piste du Père Noël* »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut déposer un demande de subvention dans le cadre du programme de soutien aux activités régionales de loisir de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PRÉSENTER un projet d'activité intitulé : « *Sur la piste du Père Noël* »;

CONFIRMER que la Ville de Malartic s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet;

D'AUTORISER madame Geneviève Proulx, directrice des loisirs et de la culture à signer le formulaire de présentation du projet d'activité intitulé : « *Sur la piste du Père Noël* » pour le programme de soutien aux activités régionales de loisir de l'Abitibi-Témiscamingue;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-04-140

7.3.- **Demande de biens et services par le Comité de La Petite séduction : 7, 8, 9 et 10 juillet 2015**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de La Petite Séduction a besoin de biens et services pour organiser l'arrivée de l'émission *La Petite séduction* dans la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le Service des loisirs et de la culture à fournir les biens et services demandés par le Comité de La Petite séduction dans le cadre de l'émission *La Petite Séduction* qui se tiendra du 7 au 10 juillet 2015;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-04-141

7.4.- **Association motocross VTT Abitibi AMVA : Demande d'autorisation pour l'obtention d'un permis de réunion**

CONSIDÉRANT QUE l'Association motocross VTT Abitibi AMVA tiendra des courses de motocross et de VTT qui auront lieu le 31 juillet et 1^{er} août 2015;

CONSIDÉRANT QU'un permis de réunion doit être accordé pour cette



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

activité qui aura lieu au Stade Osisko, situé au 751, rue Frontenac;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER l'Association motocross VTT Abitibi AMVA à utiliser le Stade Osisko pour la consommation d'alcool le 31 juillet et 1^{er} août 2015;

QUE l'Association motocross VTT Abitibi AMVA fasse la demande auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour l'obtention du permis de réunion requis;

Adoptée.

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.1.- Rescinder la résolution 2015-03-099 - Comité organisateur « Forum régional en santé mentale 2015 »

RÉSOLUTION
2015-04-142

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2014-11-440 accordant un montant de 100 \$ au Comité organisateur « Forum régional en santé mentale 2015 » a été adoptée en 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ANNULER la résolution 2015-03-099 adoptée au même effet;

Adoptée.

11.2.- Appui au Comptoir alimentaire de Malartic dans le cadre du Pacte rural

RÉSOLUTION
2015-04-143

CONSIDÉRANT QUE le Comptoir alimentaire de Malartic demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière, dans le cadre du programme Pacte rural de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leur projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Comptoir alimentaire de Malartic dans leur demande d'aide financière dans le cadre du programme du Pacte rural;



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
2015-04-144

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Adoptée.

11.3.- Appui à la Maison de la Famille de Malartic et Comité organisateur du Printemps des familles dans le cadre du Pacte rural

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Famille de Malartic et le Comité organisateur du Printemps des familles demandent à la Ville de les appuyer dans leurs demandes d'aide financière, dans le cadre du programme Pacte rural de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leurs projets;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la Maison de la Famille de Malartic et Comité organisateur du Printemps des familles dans leurs demandes d'aide financière dans le cadre du programme du Pacte rural;

Adoptée.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Ministère des Transports du Québec : Sentier multifonctionnel à Malartic

Correspondance a été déposée au conseil.

13.2.- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : Subvention MRC – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Correspondance a été déposée au conseil.

13.3.- Octroi de dons et commandites : Mine Canadian Malartic

Correspondance a été déposée au conseil.

13.4.- Société Alzheimer : Marche pour l'Alzheimer – 31 mai 2015

Correspondance a été déposée au conseil.

13.5.- Comité vitalité sociale de Malartic : Avoir un élu sur le comité

Correspondance a été déposée au conseil.

13.6.- Programme ClimatSol : 561, rue Royale

Correspondance a été déposée au conseil.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
2015-04-145

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 06

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.


JEAN TURGEON
MAIRE SUPPLÉANT


M. GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT ET GREFFIER